

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**CINQUIÈME COMMISSION, 1008<sup>e</sup>  
SÉANCE**

Mercredi 2 octobre 1963,  
à 15 h 5

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 59 de l'ordre du jour:</i>	
Opération des Nations Unies au Congo: prévisions de dépenses .....	7

*Président:* M. Milton Fowler GREGG (Canada).

POINT 59 DE L'ORDRE DU JOUR

Opération des Nations Unies au Congo: prévisions de dépenses (A/5560, A/C.5/983)

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur le rapport présenté par le Secrétaire général (A/C.5/983) et les observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/5560).
2. Le Secrétaire général évalue à 19 200 000 dollars le montant des dépenses qu'il faudrait engager pour

poursuivre les opérations des Nations Unies au Congo de janvier à juin 1964 avec un effectif ramené à 5 350 officiers, sous-officiers et soldats. Le Comité consultatif estime que les prévisions soumises par le Secrétaire général ne sont pas déraisonnables; cependant, compte tenu des observations qu'il formule aux paragraphes 10, 11 et 12 de son rapport, le Comité consultatif espère que le Secrétaire général pourra limiter à 18 200 000 dollars le montant total des dépenses, ce chiffre comprenant les dépenses en monnaie locale qui seraient réglées par le Gouvernement de la République du Congo.

3. Constatant qu'aucun représentant ne demande la parole, le Président propose de reporter la discussion à une séance ultérieure, étant entendu que ce point de l'ordre du jour sera examiné par priorité jusqu'à conclusion du débat. Selon les possibilités, la Commission pourra examiner, au cours des mêmes séances, d'autres points de l'ordre du jour.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 15 h 10.

